

# DU BOIS DE VOTRE JARDIN

## dans votre jardin: Le Bois Raméal Fragmenté



**Une grande quantité de produits de la taille apporté à notre déchetterie doit être valorisé. Vous pouvez y participer en utilisant ce bois dans votre jardin.**

Plus de 130 tonnes de branchages arrivent dans notre déchetterie communale chaque année.

Ce bois est produit sur notre commune, dans vos jardins, mais doit être broyé et évacué en plaine pour valorisation. Dans le but d'optimiser le recyclage de cette énorme quantité de matière et de diminuer les

coûts pour la collectivité, nous vous proposons d'en profiter vous-mêmes.

### Qu'est-ce que le BRF ?

Le Bois Raméal Fragmenté ou BRF est le résultat du broyage de rameaux de bois de feuillus verts fraîchement taillés. Il amène de la lignine au sol, ce qui favorise un bon écosystème du sol grâce aux champignons qui peuvent s'y développer; ceux-ci aèrent le sol ce qui améliore la croissance des plantes, la stabilité du sol et la gestion de l'eau, sans parler de leur effet antigél sur les plantes voisines.

### Comment faire ?

Rapidement après la taille, vous pouvez broyer vos branchages grâce à des broyeurs à végétaux utilisables par les particuliers. Ceux qui en possèdent et qui les mettraient volontiers à disposition de voisins peuvent contacter François Biollaz. Le partage de l'achat de cet appareil entre voisins est une solution à favoriser.

Les paysagistes de notre région se tiennent volontiers à votre disposition pour broyer vos branchages grâce à leurs broyeurs à bois professionnels.

Une fois le BRF obtenu, il suffira d'en épandre rapidement 1 à 3 cm d'épaisseur en période sèche dans votre futur potager, sous les arbres fruitiers, massifs arbustifs ou massifs de fleurs comme paillage, au compost ou comme litière d'animaux. Immédiatement ou quelques semaines ou mois après, vous pouvez l'incorporer

dans les 5 à 10 premiers centimètres de sol pour un meilleur développement.

Son effet est visible 2-3 mois après l'épandage et dure plusieurs années. Vous pourrez le renouveler au même endroit après 4 ou 5 ans.

Si vous ne pouvez broyer vos branchages par manque de temps ou de matériel, d'autres possibilités existent: rassembler les branches en un tas qui se décomposera lentement, favorisant aussi les habitats pour la faune indigène ou mettre en place une «haie sèche»; ces deux solutions doivent cependant respecter les règlements communaux en vigueur.

La Commission Energie-Environnement-Durabilité se tient volontiers à votre disposition pour des renseignements complémentaires.

### Source:

Mercier Bernard. (2014). Le guide du B.R.F. (Bois Raméal Fragmenté), «Pour des jardins naturels et fertiles». Ed. Terre Vivante.

### Contact:

La Commission Energie-Environnement-Durabilité  
francois.biollaz@mont-noble.ch

